



SEMILLAS NATIVAS Y CRIOLLAS

Patrimonio de los pueblos al servicio de la humanidad!



#AdoptaUnaSemilla

CADA SEMILLA RECUPERADA
CONSTRUYE SOBERANÍA!

Contacto/ adoptaunasemilla@gmail.com / +54 9 385 643 5333



**personne ne vend
la terre ou
marche son peuple**

Tashunka Witko,
1840 –1877

**abonnez-vous
en ligne!**

www.nyeleni.org

**Aidez nous à construire le
mouvement pour la
Souveraineté Alimentaire**

**Chaque contribution compte:
Soutenez le bulletin Nyéléni.**

Banque: BANCA POPOLARE ETICA SCARL
branche en Espagne
Bénéficiaire: Asociación Lurbide –
El Camino de la Tierra
IBAN: ES231550001220000230821
BIC/SWIFT: ETICES21XXX

éditorial:

les semences paysannes, le cœur de la lutte pour la souveraineté alimentaire

En 2018, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a adopté la Déclaration sur les droits des paysans, reconnaissant, au plus haut niveau de gouvernance internationale, le rôle stratégique joué par les paysans et les paysannes dans le monde. La Déclaration complète également les mesures et les politiques nécessaires à la Décennie de l'agriculture familiale, paysanne et autochtone (2019-2028) et à la mise en œuvre de l'article 9 du TIRPAA (Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture), en soulignant le rôle des semences paysannes en vue d'obtenir la souveraineté alimentaire et dans le développement des politiques agricoles en faveur des paysans.

Ces instruments politiques stipulent qu'il est crucial de garantir le droit des peuples à « maintenir, contrôler, protéger et développer leurs propres semences et savoirs traditionnels ». Dans le cadre des différentes actions de lutte, La Via Campesina a lancé, il y a 20 ans, la Campagne mondiale « Semences paysannes, patrimoine des peuples au service de l'humanité », qui cherche à transcender le monde rural, implique et rassemble d'autres secteurs populaires dans cette affirmation pour la vie.

Dans cette nouvelle édition, nous vous invitons à reprendre le débat sur les Semences paysannes au cœur de la lutte pour la souveraineté alimentaire, qui garantit les droits des paysans. De plus, nous partageons une série d'articles qui cherchent à augmenter le niveau de sensibilisation et le degré d'organisation pour les Semences paysannes à travers tous les territoires. Nous fournissons également des informations sur la façon de participer à l'action « Adoptez une semence », tout en recueillant des témoignages de résistance qui cherchent à garder les semences paysannes entre les mains de ceux qui nourrissent les peuples d'une manière saine et juste.

La Via Campesina et GRAIN

qui sommes-nous?

Au cours des dernières années, des centaines d'organisations et de mouvements se sont engagés dans des luttes et différents types d'initiatives pour défendre et promouvoir le droit des peuples à la Souveraineté Alimentaire dans le monde. Beaucoup de ces organisations étaient présentes au *Forum International Nyéléni 2007*, au Maili, et se sentent membres d'un mouvement pour la Souveraineté Alimentaire plus large, qui considère la déclaration Nyéléni 2007 comme leur plateforme politique. **Le Bulletin Nyéléni se veut la voix de ce mouvement international.**

Organisations impliquées: AFSA, Brot für die Welt, CIP pour la Souveraineté Alimentaire, FIAN, Focus on the Global South, Food First, Les Amis de la Terre international, GRAIN, Grassroots International, La Via Campesina, La Marche mondiale des femmes, Oxfam Solidarité, Radio Mundo Real, Forum mondial des populations de pêcheurs, le Forum mondial des travailleurs de la pêche, TNI, VSF-Justicia Alimentaria Global, WhyHunger.

**il est temps d'agir pour
la souveraineté alimentaire !**

encadré 1

Adoptez une semence¹, une action pour la vie

Le 16 octobre 2018, La Via Campesina a relancé sa Campagne mondiale « Semences paysannes, patrimoine des peuples au service de l'humanité », pour ce faire elle a appelé à l'action Adoptez Une Semence. Comment y participer ?

Nous cherchons à ce que chaque paysan(ne) ou communauté s'engage à adopter une variété de semences, quelle que soit sa culture. Celle qui suscite le plus d'intérêt, pour son identité, son territoire ou dans le cadre de l'affirmation de la vie et de la culture paysannes. Chaque participant doit devenir le gardien de cette semence et le garant de sa propagation. L'idée est de créer un grand réseau de semences paysannes, de récupérer des semences et d'étendre la production pour atteindre la Souveraineté alimentaire des peuples.

Grâce à cette action, nous voulons que des milliers de communautés renforcent la biodiversité et récupèrent les variétés, garantissant ainsi la souveraineté alimentaire et la capacité de production. Il s'agit d'une action pour la vie, afin d'empêcher les multinationales de s'approprier les semences paysannes, de diminuer notre autonomie et notre biodiversité. Sans semences paysannes, l'agriculture paysanne devient l'otage des multinationales !

Vous pouvez commencer par votre communauté et inviter d'autres personnes, l'important est de faire le premier pas ! Nous voulons en savoir plus sur votre communauté et la variété récupérée, écrivez-nous à : lvcweb@viacampesina.org

Nos semences paysannes

La semence paysanne a une valeur inestimable. Elle est synonyme d'autonomie pour les intrants et la prise de décisions, car si nous possédons des semences, nous décidons quand et comment les planter.

Les semences sont le lien pour la continuité de l'agriculture paysanne et la production d'aliments sains pour les travailleurs/travailleuses et les consommateurs/consommatrices. Nous parviendrons à la souveraineté alimentaire que si les semences sont sous la protection des paysans, des communautés et des peuples du monde. Développer cette action, c'est garantir le droit à une alimentation de qualité pour la campagne et la ville !

1 - Action *Adoptez une semence*
<https://viacampesina.org/fr/action-adoptez-une-semence-explication/>

sous les feux de la rampe

Campagne “Semences paysannes”, un moyen de promouvoir la souveraineté alimentaire

Les semences paysannes sont le patrimoine des peuples au service de l'humanité. Les semences représentent la vie, la base de la production alimentaire mondiale, elles sont essentielles afin que les paysans produisent une alimentation saine correspondant à leur culture et cruciales pour les consommateurs et les citoyens qui recherchent une alimentation saine et variée. Les semences font partie de la culture paysanne, elles sont notre héritage, elles nous permettent de résister, de maintenir notre sagesse ancestrale et de défendre notre identité paysanne.

Cependant, sous couvert d'« amélioration » de la productivité des semences, les industries agroalimentaires ont créé un système semencier néolibéral qui a homogénéisé, appauvri et monopolisé les semences, causant ainsi la perte des trois quarts de la diversité des semences et annihilant une diversité que les peuples – grâce au travail des paysans – avaient mis 10 000 années à créer.

Trois sociétés Monsanto-Bayer, Syngenta-ChemChina et Dupont-Dow, contrôlent plus de 50% des semences commerciales du monde – il s'agit, de plus en plus, de semences génétiquement modifiées pour résister aux herbicides et produire des insecticides. Sous l'impulsion de l'OMC (Organisation mondiale du Commerce), la Banque mondiale et le FMI (Fonds monétaire international) et par le biais d'accords de libre-échange et de législations semencières protégeant les droits des obtenteurs telles que l'UPOV (Union pour la Protection des Obtentions végétales), ce système semencier permet uniquement la circulation de ses propres semences, et criminalise la sauvegarde, l'échange, l'utilisation, le don et la vente des semences paysannes locales. La situation est telle que les paysans ont perdu le contrôle sur les semences locales, qu'ils sont criminalisés quand ils utilisent et échangent leurs semences du patrimoine et sont fréquemment sujets à des rafles et à des confiscations de leurs semences. La biodiversité est menacée par l'utilisation d'engrais chimiques, de semences hybrides et d'organismes génétiquement modifiés – y compris les conséquences des nouvelles techniques d'obtention- développés par les sociétés multinationales. Les citoyens n'ont accès à une alimentation saine, variée et appropriée à leur culture, qu'avec difficulté.

La Via Campesina et ses alliés luttent pour changer cette situation. Dans le cadre de sa campagne mondiale « Semences paysannes : patrimoine des peuples au service de l'humanité » lancée à Rome en 2001, La Via Campesina et ses organisations membres ont réalisé des formations, des campagnes d'éducation, de soutien mutuel et d'échange de semences. Le mouvement paysan continue à lutter pour que les législations nationales et les traités internationaux garantissent le droit des paysans à sauvegarder, utiliser, échanger, vendre et protéger leurs semences contre le bio-piratage et la contamination génétique; nous écrivons des livres sur l'histoire des semences, nous effectuons des études et des cartographies. Le réseau mondial d'écoles agroécologiques de La Via Campesina organise également des foires d'échange de semences. La campagne mondiale promeut ainsi la récupération des systèmes traditionnels pour la préservation, le maintien et l'échange des semences locales et le droit collectif inaliénable des paysans sur leurs semences.

Le 16 octobre 2018, lors de la Journée internationale d'action pour la souveraineté alimentaire des peuples et contre les multinationales, La Via Campesina a intensifié sa campagne en appelant à une action coordonnée nommée « Adoptez une semence »¹. Le mouvement en appelle à chaque paysan/ne, chaque famille paysanne ou communauté pour qu'ils s'engagent à adopter une variété de plante, à devenir le gardien de cette semence, à en assurer sa propagation, reproduction et distribution et à s'engager dans la défense collective de leurs droits à les utiliser, échanger, vendre et protéger. Jusqu'à présent, des paysans du Brésil, de la Palestine, du Paraguay, de l'Inde, de Thaïlande, du Zimbabwe, de la Corée du Sud, de l'Indonésie du Canada et de plusieurs autres pays se sont engagés dans la préservation de variétés natives et dans la formation d'autres paysans aux techniques agroécologiques – par des actions directes et des foires de semences.

Sans semences, il n'y a pas d'agriculture, sans agriculture, il n'y a pas d'alimentation, et sans alimentation il n'y a pas de peuple !

1 - Pour de plus amples informations se référer à l'encadré 1 de ce document.

encadré 2

Lutte pour les droits semenciers : de nouvelles menaces pour le Traité sur les semences

Le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Traité sur les semences) a été adopté en 2001 et est entré en vigueur il y a 15 ans. C'est le seul instrument mondial, multilatéral, obligatoire de gouvernance qui reconnaisse les droits collectifs des paysans à leurs semences. Le Traité facilite et régleme l'accès aux semences -patrimoine commun de l'humanité- stockées dans des banques de gènes liées au Système multilatéral¹ et qui garantit leur disponibilité pour les générations futures.

Bien qu'il s'agisse d'un compromis déséquilibré et instable, le Traité reflète les rapports de force et les opinions de : (1) l'industrie semencière exigeant un accès facilité aux semences paysannes tout en promettant de partager les avantages monétaires et non-monétaires ; et (2) les paysans demandant des garanties pour leurs droits collectifs à sauvegarder, utiliser et échanger les semences ainsi que pour les générations futures. L'industrie a lamentablement échoué à tenir sa promesse de partager les avantages, et elle a, en plus, renforcé les législations de protection des variétés de plantes qui violent les droits de paysans. En conséquence, en 2013, les parties contractantes ont décidé de mettre en place un groupe de travail visant à améliorer le fonctionnement du système multilatéral et un Accord de transfert de matériel (ATM)² permettant d'avoir accès aux RPGAA (ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture).

Nouvelles menaces

La récente révolution technologique en génomique a rendu le séquençage d'information génétique de semences très facile et abordable. Aujourd'hui la biotechnologie avancée est capable de créer de nouvelles semences en utilisant uniquement des informations de séquençage numérique (DSI) acquises par les semences physiques. Cette nouvelle technologie perturbe le lien entre le matériel (germoplasme) et ses résultats dérivés³. La création de nouvelles populations ou variétés, utilisant uniquement le DSI, et leur brevetage, va augmenter les cas de biopiraterie et va grandement limiter les droits des paysans sur leurs semences. C'est le moyen le plus facile d'accélérer l'érosion de la biodiversité et de menacer notre futur.

Le système multilatéral du Traité n'offre pas, à l'heure actuelle, de réponse adéquate aux technologies génétiques qui sont à la disposition de l'industrie. Sa portée n'est pas suffisamment définie, il faudrait clarifier si le DSI doit être considéré selon les règles du ATM ou si les RPAA, telles qu'elles sont définies par les termes du Traité n'incluent pas le DSI. Si des décisions rapides ne sont pas prises ou tout au moins des discussions engagées à ce sujet, l'industrie aura un accès libre aux informations de séquençage génétique à volonté, profitant de cette lacune dans les réglementations.

Le DSI pose également de nouveaux défis aux mouvements sociaux, qui doivent concevoir de nouvelles stratégies pour parer à cette nouvelle forme de capture. Jusqu'à présent, il est bien

clair que les plus grands bénéficiaires de ce « patrimoine de l'humanité » dans les banques de gènes sont les industries semencières. La plupart des pays les plus développés sont complices dans ces nouvelles menaces, car ils travaillent la main dans la main avec l'industrie pour s'approprier les ressources phylogénétiques existantes pour l'agriculture et l'alimentation par le biais de brevets. Cependant, les paysans souhaitant gérer de façon dynamique leur biodiversité bénéficieraient d'un système multilatéral effectif et un ATM efficace.

La Via Campesina et ses alliés ont rejeté et dénoncé les nouvelles tentatives de l'industrie d'utiliser la biologie synthétique et le génomique pour contourner les réglementations du Traité et enfreindre l'article 9 du traité sur les semences relatif au droit des paysans à sauvegarder, utiliser, échanger et vendre leurs semences, ainsi que la Convention sur la diversité biologique (CDB), dans ses protocoles et la Commission sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Nous dénonçons fortement cette stratégie de l'industrie qui apparaît clairement dans les pays développés et parmi d'autres organisations.

Nous rappelons aux Parties contractantes du Traité et aux autres espaces de prise de décision d'intervenir et de considérer les obligations des régimes privés de propriété intellectuelle comme appartenant à la sphère des droits économiques et de respecter l'application effective des droits des paysans qui émanent de la sphère des droits humains.

Il y a deux grands moyens d'empêcher l'appropriation de toute la diversité agricole et du contrôle de la chaîne alimentaire par les sociétés multinationales : (1) assurer la prédominance des droits des paysans sur les droits des obtenteurs et des détenteurs de brevets et (2) faire respecter le droit des peuples à définir eux-mêmes ce dont ils ont besoin pour garantir leur souveraineté alimentaire.

Les négociations lors de la dernière réunion de l'Organe directeur du Traité ont démontré que le bloc des pays industrialisés se refuse à discuter de cette question et veut la reporter à plus tard, menaçant le multilatéralisme qui caractérise le système onusien ; plus particulièrement les États-Unis qui présidaient la session, et ont biaisé les procédures de discussion. Une nouvelle possibilité de discuter de cette question se présentera lors de la CDB où La Via Campesina et ses alliés feront pression pour défendre les droits des agriculteurs familiaux de petite échelle et des générations futures.

1 -Explication du système multilatéral sur ce lien : <http://www.fao.org/plant-treaty/areas-of-work/the-multilateral-system/overview/fr/>

2 - L'Accord de transfert de matériel est un modèle obligatoire pour les parties qui désirent offrir ou recevoir du matériel dans le cadre du système multilatéral. <http://www.fao.org/plant-treaty/areas-of-work/the-multilateral-system/the-smta/fr/>

3 - Dématérialisation

à lire, à écouter, à voir et à partager

- *Semences en résistance* 2018, <https://www.grain.org/fr/article/5916-semences-en-resistance>
- *Histoires de semences, les résistances paysannes à la privatisation du vivant*, 2018 <https://viacampesina.org/fr/histoires-de-semences/>
- *Semer pour résister*, 7ème conférence de LVC, 2017 - https://www.youtube.com/watch?v=dIUdG0Z2R6w&feature=emb_logo
- *Action Adoptez une semence* - <https://viacampesina.org/fr/action-adoptez-une-semence-explication/>
- *Guide pur conservateur de semences*, 2017 (en espagnol) -<http://www.semillas.org.co/es/publicaciones/gua-para-semilleros-y-semilleras>
- *De graine en graine*, un site Web avec des films éducatifs sur la production de semences de légumes (en anglais): www.diyseeds.org
- Écoles et processus de formation en agroécologie de La Via Campesina <https://viacampesina.org/fr/ecoles/>

Une maison de semences locales dirige la lutte pour la souveraineté alimentaire

Syndicat de comités de travailleurs agricoles, Palestine

Dans les territoires occupés de Palestine, une maison de semences locales œuvre à la récupération des semences et de la biodiversité en tant que biens communs et publics depuis le début des années 2000.

La maison de semences locales est sans aucun doute, l'action la plus significative qui contribue à l'accomplissement de la souveraineté alimentaire en Palestine. Établie à Hébron en 2003, par le Syndicat de comités de travailleurs agricoles (UAWC), cette maison est la première et la seule de ce type en Palestine. Y sont sauvegardées, protégées, préservées, stockées et reproduites 45 variétés de légumes et de plantes locales venant de 12 familles de plantes dont beaucoup sont menacées d'extinction. On y trouve des semences de blé, d'orge, de froment, de chou-fleur, de rutabaga, de niébé, d'aubergine, de courge, d'okra, de courge amère, de concombre serpent. Toutes ces semences proviennent directement de paysans palestiniens et sont soumises à un processus de vérification de deux ans avant d'être stockées et mises à disposition d'autres paysans.

La maison est composée de 4 unités : une pièce de réception des semences, un laboratoire, un séchoir et une pièce de stockage où les semences sont stockées pendant cinq années au plus. Afin de protéger cet énorme patrimoine génétique d'événements catastrophiques, des échantillons de ces semences sont également stockés à long terme à des températures inférieures à zéro. Après avoir consigné les performances des semences : pourcentage de germination, croissance et floraison des plants, l'UAWC offre ces semences gratuitement aux paysans palestiniens, au moins deux saisons par an.

Cela contribue à l'augmentation des revenus des paysans. En outre, grâce à ces semences, les paysans luttent mieux contre les effets de l'accapement de l'eau par l'occupation israélienne, ainsi que contre le réchauffement climatique, car elles sont résistantes à la sécheresse et ne requièrent pas d'irrigation. A l'opposé des variétés de semences hybrides vendues par les sociétés israéliennes et multinationales telles que Bayer-Monsanto, les semences paysannes sont fertilisées par un fumier animal et ne requièrent ni pesticide chimique ni herbicide à base de glyphosate.

« Nous avons l'habitude d'acheter des semences à coût élevé aux sociétés israéliennes » dit Mahmoud Abu Kharatabel, paysan et membre de l'UAWC de longue date. « Mais, aujourd'hui, grâce à la banque de semences, nombre d'entre nous peuvent planter entre 90 et 95 pour cent de semences locales » déclare-t-il avec fierté.

La maison de semences travaille avec des paysans d'importance-clé tel que Abu Kharatabel, qui ont établi une procédure en trois étapes. Une fois que le paysan a reçu les semences, les a plantées et récoltées, les nouvelles semences sont divisées en trois groupes. Le premier groupe appartient au paysan pour ces besoins de l'année présente. Le deuxième groupe est stocké et sera planté pendant la saison suivante. Et le troisième groupe revient à la maison des semences pour le bénéfice d'autres paysans et pour continuer à construire la souveraineté alimentaire en Palestine.

« Quand un paysan a ses propres semences et peut les reproduire, cela veut dire qu'il peut choisir quoi planter et quand planter » explique Do'aZayed, coordinatrice de la banque de semences de l'UAWC « Voilà pourquoi nous avons établi cette maison de semences locales », puis elle a résumé ainsi : « la souveraineté semencière est la première étape de la souveraineté alimentaire ».

Prendre soin c'est également pouvoir expérimenter

Communauté Niagui, Sénégal

Les rives du fleuve Casamance abritent des kilomètres de mangroves. Mariama Sonko nous montre les structures en bois où s'accrochent les huîtres¹ que les paysan(ne)s de la région de Ziguinchor élèvent dans le cadre de leurs moyens de vie et de leur souveraineté alimentaire. Il s'agit de la communauté de Niagui, sur la côte atlantique de l'Afrique, au Sénégal. Nous sommes dans la savane, avec une multitude d'arbres, d'arbustes et de zones humides.

Les habitants de Niagui sont très impliqués dans leur souveraineté alimentaire, avec des semences qui leur permettent de cultiver leurs propres aliments. Mariama Sonko, l'une des membres de la communauté qui poursuit la tradition de conserver les semences, nous montre les rangées de pots en terre cuite de différentes tailles alignés sur les murs en pisé d'une maison dans un quartier de la communauté : « La terre cuite régule la température, ce qui est fondamental pour conserver les semences. Nous fabriquons des récipients spéciaux et en les stockant ainsi, nous les échangeons plus facilement. Les femmes fabriquent les pots avec leurs couvercles en inscrivant différentes phrases sur les côtés pour nous aider à réfléchir sur les semences et leur importance. »

Mariama Sonko précise qu'ils n'ont pas l'intention de promouvoir les banques de semences, « parce que le plus important est la conservation à long terme des semences "actives", c'est-à-dire des semences qui sont en permanence dans les champs, et qui sont semées et échangées entre récolte et récolte. L'une des variétés de riz, la plus répandue dans la région, est la variété "brikissa", qui est échangée tout le temps et dure environ 50 jours avant d'être semée". C'est avec une grande fierté qu'elle poursuit son histoire : « C'est une de ces femmes, qu'en ville on appelle "analphabète", qui a commencé à reconstituer les variétés traditionnelles, car elle a compris que les variétés "améliorées", conventionnelles, commerciales, érodaient nos semences traditionnelles, beaucoup plus résistantes et adaptables aux aléas du climat et à l'humidité. Ce sont les femmes qui transmettent le soin et la connaissance de nos semences de génération en génération. Elles proviennent de la confiance que nous avons en nous-mêmes.

Les semences conventionnelles ne permettent pas aux gens d'observer, de calculer, d'expérimenter, parce qu'elles viennent avec des prescriptions précises qui nous enlèvent toutes possibilités. Nous parlons d'une vingtaine de variétés de riz, plus du sorgho, du maïs et du mil. Nous ne voulons pas centraliser les soins. Nous favorisons l'autonomie parce que les conditions changent, la fertilité des sols se perd, il y a un manque de précipitations, il y a une demande de semences. Nous maintenons les pratiques, mais les conditions changent.

1 - Dans les mangroves, les agriculteurs cultivent des huîtres sur des cordes tissées sur des cadres.

sous les feux de la rampe 2



L'action "adoptez une semence" parcourir le monde et les territoires

Les semences paysannes sont un patrimoine des peuples au service de l'humanité. C'est une position du mouvement paysan international et aussi le nom de la campagne lancée par La Via Campesina pour défendre et préserver les semences paysannes. Dans le cadre de cette campagne, La Via Campesina a lancé plusieurs fois et dans plusieurs régions du monde l'action "Adoptez une semence" appelant les paysans et les familles paysannes à échanger et multiplier des semences paysannes.

Lors de la journée internationale d'action pour la souveraineté alimentaire, le 16 octobre 2018, La Via Campesina a lancé un appel à ses organisations membres et alliées et à toutes les familles paysannes, afin de participer à l'action "adoptez une semence" (pour plus d'informations à ce sujet, lisez l'encadré 1). La première expérience était au Brésil et son organisation membre le Mouvement des Petits Agriculteurs (MPA).

L'échange mondial a été organisé au Brésil du 29 août au 4 septembre 2018, où une délégation de LVC a parcouru 1700 km à la visite de familles paysannes. Les délégués, venus de Corée, Costa Rica, Palestine, Suisse et du Zimbabwe, représentent des organisations qui sont déjà impliquées dans la conservation des semences au niveau de leurs pays. Lors de cet échange international, les délégués de LVC ont vu de près l'expérience du MPA (mouvement des petits agriculteurs) dans les états de Sergipe et de Bahia au nord-est du Brésil, et le système de "maisons de semences" construites pour stocker les semences des communautés paysannes, chapeautés par une "maison mère des semences" qui stocke toutes les semences du territoire et sert également de lieu de production agricole et de formation. L'échange a été aussi l'occasion de débat et d'information sur les lois semencières, sur les pratiques

agroécologiques et des expressions de la culture et l'art rural.

Ce 16 octobre 2019, qui est, rappelons le journée internationale de lutte pour la souveraineté alimentaire des peuples a encore été l'occasion d'un échange international de semences paysannes organisé en Palestine par l'Union des Comités d'Action Agricole (UAWC) et La Via Campesina. Des paysans venus des quatre coins du monde ont participé à l'échange : Honduras, Brésil, Puerto Rico, République Dominicaine, Afrique du Sud, Colombie, Pays Basque, Mozambique, Allemagne et Etats-Unis. L'UAWC est forte d'une grande expérience en matière de préservation des semences paysannes, et a créé sa première maison de semences il y a 17 ans à Hebron. La maison a pu sauver certaines variétés de l'extinction et défier l'occupation israélienne qui imposait des semences hybrides commercialisées par Bayer-Monsanto. Toutes les semences de la banque de l'UAWC proviennent des paysans, et passent un processus de vérification qui dure deux ans dans un laboratoire interne avant d'être redistribuées aux paysans (pour plus d'informations à ce sujet, lisez l'écho des campagnes 1).

Le prochain échange international de semences de La Via Campesina aura lieu en Corée en 2020. Des foires d'échange de semences sont organisées dans plusieurs régions du monde par les membres et les alliés du mouvement. L'action "adoptez une semence" est un acte de solidarité, de résistance et de mysticisme qui doit être généralisé partout dans le monde, pour préserver les semences paysannes, base de notre agriculture et de notre vie.

encadré 3 Illégaliser nos semences en Amérique Latine

Les gouvernements latino-américains cherchent à homogénéiser légalement les semences. Le Mexique, le Honduras, le Costa Rica, El Salvador, la Colombie, l'Equateur, le Chili, l'Argentine, le Pérou, le Brésil, le Paraguay, le Venezuela, ont proposé et débattu des lois sur les semences. Beaucoup d'entre elles se heurtent à la résistance des communautés, des organisations sociales et des peuples. Ces lois suivent sans réserve les directives définies par les grandes transnationales semencières : Bayer-Monsanto, Corteva-Agriscience, ChemChina (Syngenta), Vilmorin&Cie-Limograin. Les agences des Nations Unies telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Conférence sur le commerce et le développement ou l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle sont des organes importants qui agissent en faveur de ces normes, élaborent des lois types et enseignent aux gouvernements comment les appliquer.

Les lois de commercialisation définissent les critères qui doivent être remplis pour que les semences arrivent sur le marché. Elles ne peuvent être commercialisées que si elles appartiennent à une variété répondant à trois exigences importantes : elles doivent être "distinctes", "homogènes" et "stables". Les lois sur la propriété intellectuelle sont des règlements qui reconnaissent qu'une personne ou une entité, une entreprise semencière, est l'unique propriétaire d'une semence présentant certaines caractéristiques et a le droit légal d'empêcher d'autres personnes ou entités de l'utiliser, la produire, l'échanger ou la vendre. Il existe deux grands

types de systèmes de "propriété intellectuelle" pour les semences: les brevets et la protection des obtentions végétales, qui confère des droits à quiconque "obtient" une variété, même si sa condition actuelle remonte à des milliers d'années. Les accords de commerce et d'investissement représentent un outil utilisé par les entreprises pour forcer les gouvernements à adopter et à promouvoir les droits des entreprises sur les semences.

Ces lois cherchent donc à rendre illégaux les systèmes locaux, paysans et autochtones d'utilisation, d'échange, de production et d'amélioration des variétés locales. Elles permettent aux entreprises de définir des politiques nationales en matière de semences, de recherche et d'agriculture. Elles créent un système de certification et de surveillance contrôlé par des sociétés privées. Elles obligent les communautés et les peuples à accepter les normes fixées par les transnationales et à être contrôlés par des organismes privés s'ils souhaitent continuer à échanger des semences "légales". Elles reportent, minimisent ou éliminent tout souci de conservation de la diversité agricole. Elles prétendent réglementer des traditions millénaires d'utilisation et d'échange de semences. Elles imposent des normes industrielles à l'agriculture, facilitant ainsi la privatisation des semences. Elles cherchent à qualifier et à classer toutes les semences, même locales et autochtones, afin que la propriété des semences par les entreprises soit respectée. Ainsi, quiconque produit des semences sera contrôlé, quelle que soit la semence qu'il produit ou la façon dont il l'échange.

La mission des semences

Une semence de vie tombe dans les bras du vent du Nord,
Née d'un beau fruit charnu,
Gigantesques bourgeonnements de rêves et de luttes !
Femmes brûlées, femmes assassinées,
Femmes en résistance, femmes à la conquête de leurs droits.
Semences multipliées, ressuscitant l'utopie à chaque cycle,
Recourir à la terre de ce monde immense.

Aujourd'hui, les semences c'est toi, c'est moi,
Prêtes, en attendant de tomber dans le giron
[de la Terre-mère,

Ecoute... Elle te réclame !
Chaque grain de terre est une bouche réclamant justice !
Qui peut supporter le silence de la terre improductive ?
Cimetière vivant de l'espoir, semant haine et exclusion.

Les semences c'est toi, c'est moi,
La charrue -notre organisation – a déjà creusé des
[sillons dans la terre,

Allons dormir dans cette terre,
Laissons-la nous raconter le secret de la mission !
Sentons la pluie : chacun et chacune de nos camarades
[se joignent à la lutte.

Qu'en notre sein s'épanouissent le rêve et l'engagement !
Et lorsqu'ils seront trop grands, que nous ne pouvons plus les
contenir,
Alors nous éclaterons et ne serons plus semences !

Nous serons militants et militantes, poussant comme
[les plantes, et nous trouverons
Un grand soleil rouge, brillant au zénith – La nouvelle société !
Et nous sentirons son baiser sur notre bouche.
Alors nous ne serons plus plantes, nous deviendrons fruits !
Nous nous alimenterons de nos luttes et de nos conquêtes,
Nous-mêmes et ceux que nous aimons
Jusqu'au jour de notre mort, tels des fruits mûrs....

Et ces fruits tomberont comme des larmes sur la terre et
[se transformeront en semences.

Et ainsi de suite, éternellement...
Jusqu'au jour où auront disparu la maudite houe et la
[faucille de la domination,
Menaçant le bourgeonnement de la terre.

Alors, soulagée elle soupirera et immédiatement
[la naissance aura lieu :

Nous mangerons,
Nous célébrerons,
Nous danserons au son de la harpe et des guitares !
Et nous chanterons avec la voix du cœur !

Parce que nos yeux, emplis de tendresse, pourront
[finalement voir,
La semence enfin transformée en récolte !
(Poème original en espagnol de Daniel Salvado)

encadré 4 Droits paysans et notre lutte pour les semences

L'article 19 de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales (UNDROP) ¹reconnait le droit des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales à maintenir, contrôler, protéger et développer leurs propres semences et leurs savoirs traditionnels. Selon ce même article, les paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales ont droit à : (1) la protection de leurs savoirs traditionnels ; (2) participer de façon équitable au partage des avantages émanant de l'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) ; (3) participer à la prise de décisions relatives à la préservation et à l'utilisation durable des RPGAA ; (4) sauvegarder, utiliser, échanger leurs semences ou tout matériel de propagation préservés à la ferme.

En outre, l'UNDROP demande aux États de s'assurer que les paysans ont suffisamment de semences de bonne qualité et à des prix abordables à leur disposition à l'époque de la plantation. Les paysans doivent pouvoir être autonomes en ce qui concerne leurs propres semences ou d'autres semences ou variétés disponibles localement qu'ils désirent cultiver.

Selon les termes de la Déclaration, les États sont responsables de la prise de mesures appropriées visant à soutenir le système semencier paysan et à promouvoir l'utilisation des semences paysannes et l'agro-biodiversité, s'assurant que la recherche et le développement agricole prennent en compte les besoins des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales. Cela signifie que les paysans doivent être inclus dans la définition des priorités et dans toute action de recherche et développement, leur expérience doit être prise en compte.

Enfin, l'UNDROP rappelle aux États qu'ils doivent s'assurer que toutes législations semencières, toutes lois sur la propriété intellectuelle et la protection des variétés de plantes, tous régimes de certification et toutes lois sur le marketing des semences, respectent et prennent en compte les besoins et les réalités des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales.

1 - UNDROP – La Déclaration des Nations Unies sur les Droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales a été officiellement adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en décembre 2018.

